

**Proposition préliminaire**  
**Les modalités de travail de l'équipe multipartenaire pour la grande orientation C8**

**A. Introduction**

La grande orientation C8 reconnaît l'importance de la diversité culturelle et linguistique comme facteur clé pour le développement d'une société de l'information contribuant au dialogue entre les cultures. A cet effet, la grande orientation C8 définit 15 domaines d'action de (a) à (o), essentiels pour la protection et la promotion de la diversité culturelle et linguistique dans le contexte des technologies d'information et de communication (TIC).

Etant donné, cependant, l'étendue des sujets couverts par la grande orientation C8, et considérant les expertises et les priorités variées des parties prenantes, il serait pertinent d'identifier et créer des sous-groupes de travail à l'intérieur de la grande orientation C8, en se focalisant sur les domaines et sujets spécifiques de cette dernière.

La présente note propose de structurer la grande orientation C8 en 4 domaines de compétence : formulation de politiques; renforcement des capacités pour la création, production et dissémination; application effective des TIC ; et, développement de contenu adapté. Chacun de ces domaines est divisé d'avantage en fonction de thèmes/groupes ciblés.

Ceci est une suggestion, et à cet égard, vos réactions et commentaires seront appréciés. Vous trouverez à la fin de cette note le texte original de la grande orientation C8.

**B. Proposition de groupement des sous-groupes du travail**

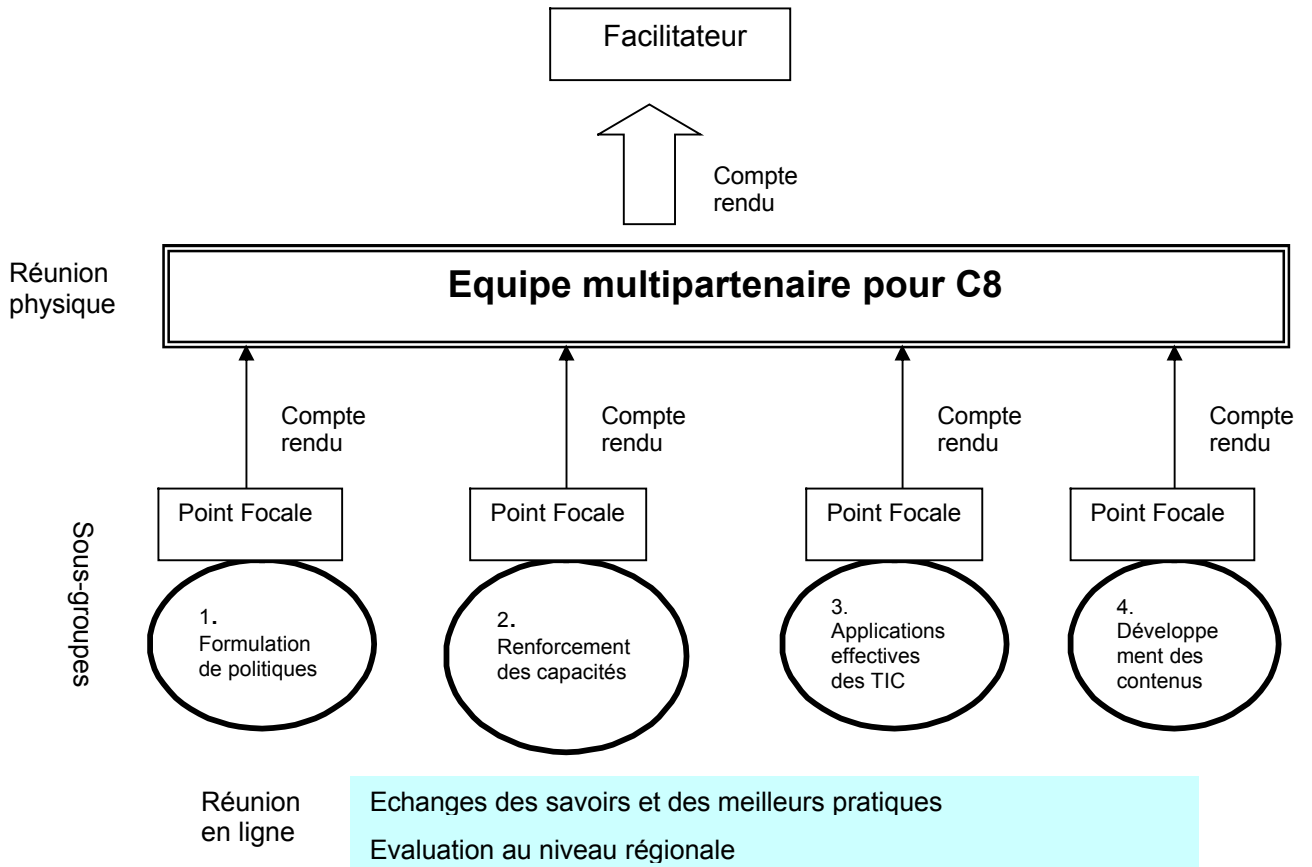
1. **Formulation des politiques publiques et de législations en vue de la réalisation des objectifs de la grande orientation C8 notamment :**
  - Les politiques pour le développement des industries locales culturelles et celles des média (a)
  - Les politiques pour la diversité linguistique dans le contexte de TIC (a)
  - Les politiques et législation en vue du renforcement du rôle des bibliothèques, d'archives, des musées et d'autres institutions culturelles en tant que fournisseurs de contenu diversifié, permettant au public un accès permanent aux informations archivées (b)
  - Les politiques visant à respecter et promouvoir la diversité des expressions culturelles, les savoirs locaux et les traditions, grâce à la création de contenus informatifs variés et à l'utilisation de différentes méthodes. (a+d)
  - Les politiques encourageant, dans le cadre de partenariats publics/privés, la création de contenus locaux et nationaux variés, disponibles dans la langue des utilisateurs et soutenant les activités fondées sur les TIC dans tous les domaines artistiques (g)

- Les politiques encourageant, dans le cadre de partenariats publics/privés, des technologies et des programmes de recherche-développement (o)
2. **Renforcement des capacités pour créer, produire et diffuser les logiciels avec de contenu locaux divers en langues locaux (y compris la capacité pour la traduction, l'adaptation de contenu et les archivages numériques), ayant comme cible:**
    - Les industries culturelles locales (a)
    - Média, autorité et communauté locaux (e)
    - Les femmes et les jeunes filles (capacité de communication ; utilisation de média et d'élaboration des contenus digitaux) (h)
    - Les pays en développement et pays en transition (i)
    - Différentes catégories de la population, y compris les analphabètes, les handicapés, les catégories défavorisées ou vulnérables (i)
    - Les peuples autochtones (e + k + l)
  3. **Application effective des TIC en vue de:**
    - La préservation du patrimoine culturel et naturel y compris les paysages et la biodiversité grâce au documentation/numérisation du patrimoine éducatif, scientifique et culturel, archivage et création de base de données accessible (c+d+j)
    - Permettre aux peuples autochtones d'utiliser effectivement leur savoir traditionnel et d'en bénéficier (l)
  4. **Développement et fourniture des contenus adaptés sur le média traditionnel et numérique:**
    - aux culture et langues de chacun (f) ;
    - aux différentes catégories de la population, y compris les analphabètes, les handicapés, les catégories défavorisées ou vulnérables (i)

### **C. Activités possibles de l'équipe multipartenaire de la grande orientation C8**

Les travaux de chaque sous-groupes de travail seraient de :

- Echanger des connaissances, des expériences et les meilleurs pratiques concernant les stratégies et les outils conçus pour promouvoir la diversité culturelle et linguistique, en utilisant les outils en ligne (m)
- Etudier de modalités d'évaluation à l'échelle régionale, d'apport des TIC aux échanges culturels et aux relations culturelles réciproques (n)



## Texte Original de la grande orientation C8

### **C8 Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux**

**23** La diversité culturelle et linguistique, qui entraîne le respect de l'identité culturelle, des traditions et des religions, est essentielle au développement d'une société de l'information fondée sur le dialogue entre les cultures et sur la coopération régionale et internationale. Elle constitue un facteur important du développement durable.

- a) Elaborer des politiques qui encouragent le respect, la préservation, la promotion et le renforcement de la diversité culturelle et linguistique et du patrimoine culturel dans le contexte de la société de l'information, comme l'expriment les textes pertinents adoptés par les Nations Unies, notamment la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Il s'agit, entre autres, d'encourager les pouvoirs publics à concevoir des politiques culturelles favorables à la production de contenus culturels, éducatifs et scientifiques et au développement d'industries culturelles locales adaptées au contexte linguistique et culturel des utilisateurs.
- b) Elaborer des politiques et des législations nationales pour permettre aux bibliothèques, archives, musées et autres institutions culturelles de jouer pleinement leur rôle de fournisseurs de contenu - savoirs traditionnels compris - dans la société de l'information, et plus particulièrement de donner accès en permanence aux informations archivées.
- c) Soutenir les efforts visant à développer et à utiliser les TIC pour la préservation de notre patrimoine naturel et culturel, qu'il faut continuer à rendre accessible en tant qu'élément vivant de la culture actuelle. A ce titre, il convient d'élaborer des systèmes qui permettent de donner accès en permanence aux informations numériques et aux contenus multimédias archivés dans des dépôts numériques et de préserver les archives, les collections culturelles et les bibliothèques, mémoire de l'humanité.
- d) Elaborer et mettre en œuvre des politiques visant à préserver, affirmer, respecter et promouvoir la diversité de l'expression culturelle et des savoirs et traditions des populations autochtones, grâce à la création de contenus informatifs variés et à l'utilisation de différentes méthodes, dont la numérisation du patrimoine éducatif, scientifique et culturel.
- e) Soutenir l'élaboration, la traduction et l'adaptation de contenus locaux, la constitution d'archives numériques et la mise en place de diverses formes de médias traditionnels et numériques par les autorités locales. Ces activités peuvent également contribuer à renforcer les communautés locales et autochtones.
- f) Fournir des contenus adaptés à la culture et à la langue de chacun dans le contexte de la société de l'information, en donnant accès aux services traditionnels et numériques des médias.
- g) Encourager, dans le cadre de partenariats public/privé, la création de contenus locaux et nationaux variés, notamment celle de contenus disponibles dans la langue des utilisateurs, et reconnaître et soutenir les activités fondées sur les TIC dans tous les domaines artistiques.
- h) Renforcer les activités qui privilégient les programmes différenciés, dans l'enseignement scolaire ou extrascolaire pour tous et qui permettent aux femmes d'améliorer leurs capacités de communication et d'utilisation des médias, afin de rendre les femmes et les jeunes filles mieux à même de comprendre et d'élaborer des contenus TIC.
- i) Développer, au niveau local, les capacités de création et de diffusion, d'une part de logiciels dans les langues locales, d'autre part de contenus adaptés aux différentes catégories de la population, y compris les analphabètes, les handicapés, les catégories défavorisées ou vulnérables, en particulier dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition.

- j) Soutenir les médias communautaires ainsi que les projets faisant appel à la fois aux médias traditionnels et aux nouvelles technologies pour faciliter l'usage des langues locales, la collecte d'informations sur le patrimoine local et sa préservation, en particulier en ce qui concerne la diversité des paysages et la diversité biologique, et reconnaître que ces médias constituent un moyen d'atteindre les communautés rurales et les groupes nomades et isolés.
- k) Renforcer les capacités des peuples autochtones à élaborer des contenus dans leurs langues;
- l) Coopérer avec les peuples autochtones et les communautés traditionnelles en vue de leur donner les moyens d'utiliser leur savoir traditionnel de façon plus efficace et d'en bénéficier dans la société de l'information.
- m) Procéder à des échanges de connaissances, d'expériences et de meilleures pratiques concernant les stratégies et les outils conçus pour promouvoir la diversité culturelle et linguistique aux niveaux régional et sous-régional. Pour ce faire, confier à des groupes de travail régionaux et sous-régionaux l'étude de points spécifiques du présent Plan d'action afin de faciliter les efforts d'intégration.
- n) Evaluer, à l'échelle régionale, l'apport des TIC aux échanges culturels et aux relations culturelles réciproques, et, au vu des résultats de cette évaluation, élaborer des programmes appropriés.
- o) Les pouvoirs publics devraient promouvoir, dans le cadre de partenariats public/privé, des technologies et des programmes de recherche-développement dans différents domaines, tels que la traduction, l'iconographie ou les services à assistance vocale, ainsi que le développement des matériels nécessaires et de divers modèles de logiciels, dont des logiciels propriétaires, des logiciels à code source ouvert et des logiciels libres, tels que polices de caractères normalisés, codes langage, dictionnaires, outils terminologiques et thésaurus électroniques, moteurs de recherche multilingues, outils de traduction automatique, noms de domaine internationalisés, référencement de contenus et logiciels généraux et d'application.